



CTL du 4 octobre 2016

Liminaire CGT

Mesdames, Messieurs,

La CGT avait fortement critiqué le dispositif Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dès sa mise en place. Le comité de suivi a rendu son rapport 2016. Force est de constater que toutes nos craintes ont été confirmées. Alors que le CICE atteint un volume d'environ 20 milliards d'euros par an, ce qui en fait le plus gros dispositif d'aide publique destiné aux entreprises, les résultats des travaux de recherche commandés par ce comité sont sans appel.

Sur les années 2013 et 2014, le CICE aurait permis de sauvegarder ou de créer entre 0 et 100 000 emplois. Sur cette période, le CICE a représenté 34 milliards d'euros en direction des entreprises, soit un coût de 340 000 euros par emploi, si l'on prend la fourchette haute des créations ou des sauvegardes d'emploi. Selon le rapport, le CICE n'a pas d'effet sur l'investissement, la recherche, le développement et les exportations.

Le bilan d'un des dispositifs d'aide publique aux entreprises le plus coûteux de l'histoire se résume donc en 2 mots : gabegie et aubaine.

Dans le même temps, depuis ces 10 dernières années, on assiste à un basculement du poids de l'impôt des entreprises vers les ménages. Deux chiffres extraits du projet de Loi de Finance 2017 illustrent ce propos :

- en 2012, l'impôt sur les sociétés générait 40,8 milliards d'euros dans les recettes de l'État alors que selon les prévisions, en 2017, il ne rapporterait plus que 29,4 milliards.
- dans le même temps, les recettes de l'impôt sur le revenu représentaient 59,5 milliards d'euros en 2012 et sont estimées à 73,4 milliards pour 2017.

Cela pose question, sachant que la principale ressource du budget reste la TVA qui grève la consommation des ménages. Son poids est aussi renforcé. Est-il besoin de préciser que les annonces gouvernementales annonçant des baisses d'impôt sur le revenu l'année prochaine sont donc bien un trompe l'œil, dont le seul effet durable une fois de plus, sera d'abaisser le consentement à l'impôt ?

Si on met en parallèle la politique d'austérité budgétaire qui frappe le service public, il y a de quoi être particulièrement amer.

Ainsi la loi de Finances 2017 entérine 1 540 nouvelles suppressions d'emplois dans notre ministère après les 2 068 de l'an passé. Ces suppressions concernent essentiellement la DGFIP qui a pourtant déjà payé un lourd tribut ces dix dernières années.

La contrepartie des libéralités en direction des entreprises se traduit donc par un affaiblissement continu de notre administration.

Après la démarche stratégique, les « lignes directrices » du Directeur Général sont autant de lignes « destructrices » de notre administration, ouvrant la voie à sa

disparition : suppressions de services, dématérialisation forcée et forcenée, suppressions d'emplois et restructurations incessantes. Tout cela sur fond de déréglementation des règles de gestion où la hiérarchie des normes est d'ores et déjà inversée.

Cette instabilité permanente crée de la souffrance parmi les agent-es. C'est ce que la sociologue Danièle Lienhart nomme la *précarité subjective* : le sentiment de malaise et d'incertitude dans son travail, du fait de l'individualisation amenée par les stratégies managériales récentes.

De fait, à la DGFIP, une restructuration chasse l'autre. Les groupes de travail se suivent et thème après thème, métier après métier, structure après structure, tout doit changer. Ce bouleversement continu empêche opportunément toute évaluation de ces évolutions, de prendre le peu de recul nécessaire qui permettrait pourtant d'apercevoir l'abîme s'ouvrant sous nos pieds.

La mise en place à marche forcée du prélèvement à la source illustre un peu trop bien nos propos. Quel est l'intérêt pour le citoyen et nos services de bouleverser un mode de recouvrement qui fonctionnait parfaitement bien ? Le taux de recouvrement s'élève à près de 99 % aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain ? Les premières données sur la mise en place pratique de ce nouveau dispositif nous alertent sur le chaos que cela risque de créer pour nos structures. Jusqu'alors, les SIP et certaines trésoreries géraient le recouvrement de l'impôt, demain les SIE seront impliqués dans le processus !

Et nous voici aujourd'hui en CTL pour entériner contre notre volonté la fusion des services de l'enregistrement et des services de publicité foncière, nous y reviendrons. Nous sommes aussi là pour écouter, pour avis ou pour information selon la formule, des bilans divers et variés, mais invariablement positifs.

Vous supporterez notre mauvaise humeur sur tel ou tel point, en attendant la prochaine restructuration, le prochain bilan pour avis ou pour information ...

Pour la CGT, il serait opportun qu'un vote soit exprimé sur tous les points à l'ordre du jour. Ce serait là un minimum pour un dialogue social digne de ce nom.

Pour la CGT, il est urgent de renforcer le CTL comme instance de dialogue social. Nous l'avons déjà dit mais actuellement le CTL n'est qu'un monologue social.

L'administration dispose de prérogatives mais ne se donne pas les moyens réels par manque de volonté.

Cela nous interroge fortement en tant que représentant-es des salarié-es de la DRFIP. À quoi bon siéger si nous sommes juste là pour enregistrer les décisions déjà prises à Bercy ou par la direction locale ? De même, on constate parfois que ce qui est entériné officiellement en CTL n'est pas forcément appliqué ensuite. Dernier exemple récent, nous avons, dans la droite ligne des décisions de la centrale, basculé ce qui reste de la mission redevance audiovisuelle aux PCE. Pour préserver une collègue, l'application concrète est différée à son prochain départ en retraite. Fort bien, nous en prenons acte. Quelques mois seulement après, nous apprenons que, selon un responsable de la Division des Professionnels, un arrivant au premier septembre 2016, à la disposition du Directeur, récupérerait cette mission. Quel sens doit-on donner à cela ? Est-ce à dire que ce qui se dit en CTL n'est pas appliqué ensuite ?

Pour conclure, cette brève allocution, nous saurons rappeler ailleurs qu'ici, aux agent-es sur le terrain, qu'eux seuls, par la mobilisation et la grève, sont en capacité de faire évoluer les choses dans un sens positif, dans le sens du progrès social. Pour eux, pour le service public.